



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Objet : Mise en place du tri à la source des biodéchets

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est une obligation réglementaire pour tous. En tant que collectivité compétente en matière de gestion des déchets, Lannion-Trégor Communauté (LTC) met à disposition des solutions adaptées afin de permettre à chacun de respecter cette obligation.

Depuis 2024, une baisse **encourageante** des tonnages d'ordures ménagères est observée. Toutefois, les biodéchets représentent encore plus de 30 % du contenu des poubelles grises. Majoritairement incinérés, ils génèrent des coûts importants ainsi qu'un impact environnemental évitable. Dans un contexte de hausse des coûts d'incinération, le tri et la valorisation des biodéchets constituent un enjeu écologique et économique majeur pour notre territoire.

LTC poursuit le déploiement progressif et généralisé des solutions de tri à la source, avec un objectif de couverture complète d'ici fin 2027. La réussite de cette démarche repose sur l'implication de chacun et sur le respect de cette obligation par tous.

- **Vous habitez en maison individuelle avec jardin**, le compostage domestique est votre solution. Profitez d'un composteur à tarif préférentiel (entre 25 et 30€) en le commandant et en réglant en ligne sur le site <https://www.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-biodechets/le-compostage-a-la-maison>. Puis réservez un créneau de distribution, participez à un court temps d'échange sur la pratique du compostage et repartez avec votre composteur en kit.
- **Vous habitez dans un immeuble avec espaces verts**, LTC propose un accompagnement pour mettre en place le compostage partagé. Il vous suffit de contacter l'Agglo à l'adresse suivante : info-usagers@lannion-tregor.com. N'hésitez pas à en parler dès à présent à votre syndic ou à votre bailleur : leur mobilisation est essentielle pour permettre l'installation d'un site de compostage partagé au sein de votre résidence.

Avec quelques gestes simples, un composteur **ne génère pas de nuisances**, il limite les odeurs et le poids de vos poubelles grises, contribue à maîtriser les coûts de collecte et transforme vos déchets alimentaires en un engrais naturel précieux pour le sol de vos jardins.

Retrouvez plus d'informations dans le dépliant qui accompagne ce courrier et l'ensemble des modalités pratiques sur le site internet de l'Agglo.

Comptant sur votre implication, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Gervais Egault

